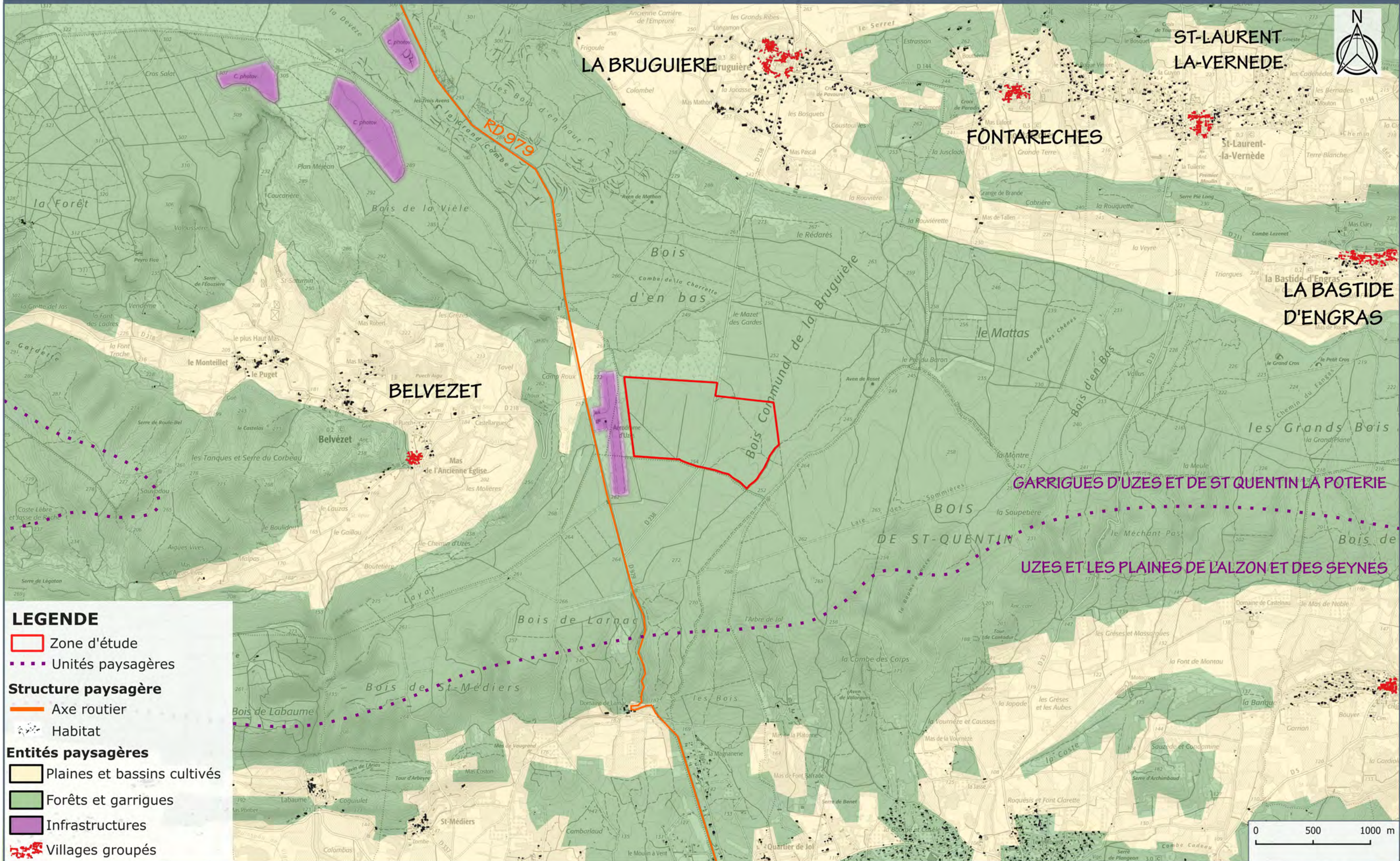
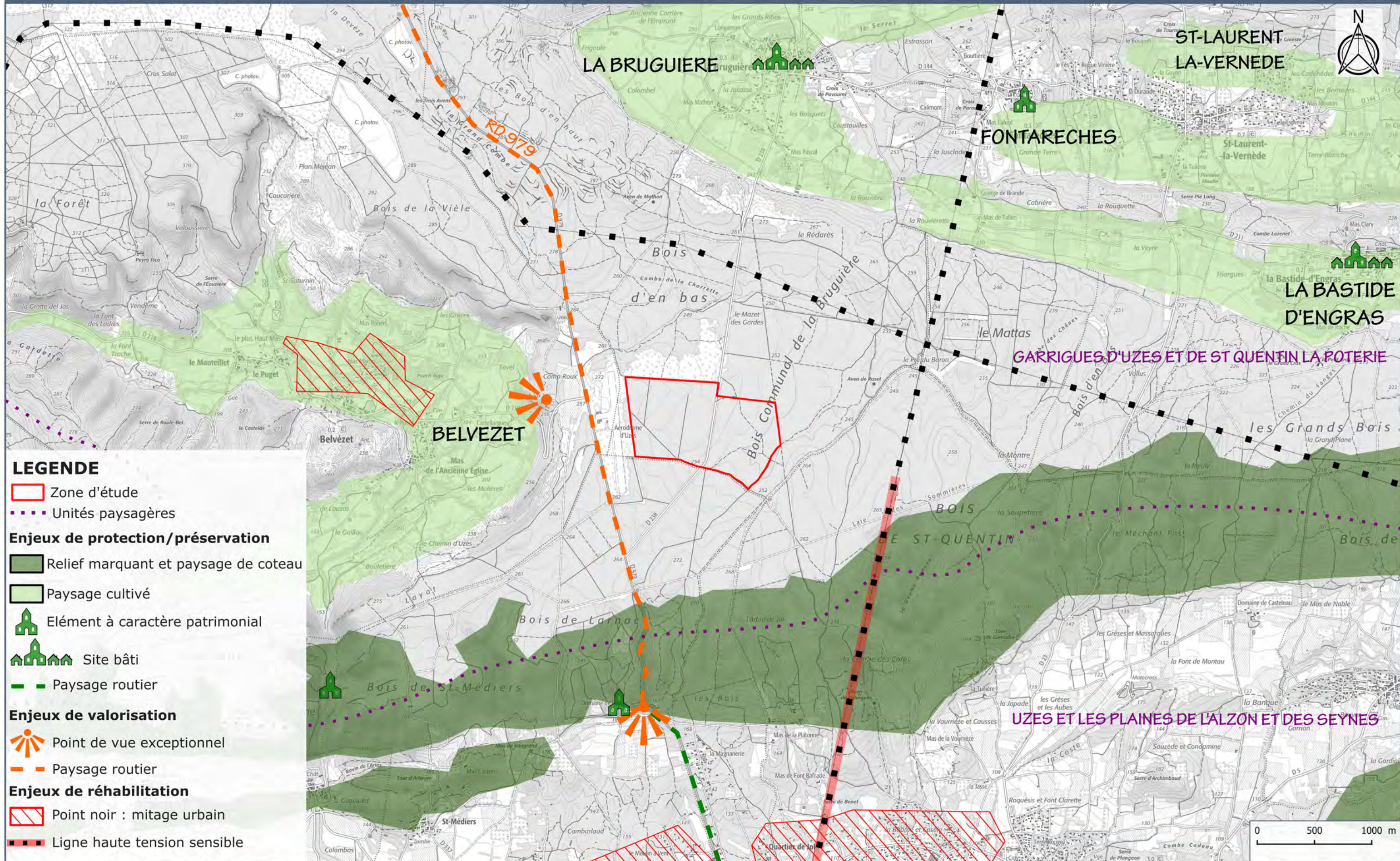


# STRUCTURE ET ENTITES PAYSAGERES

Echelle - 1:30000







## LEGENDE

Zone d'étude

Unités paysagères

### Enjeux de protection/préservation

Relief marquant et paysage de coteau

Paysage cultivé

Élément à caractère patrimonial

Site bâti

Paysage routier

### Enjeux de valorisation

Point de vue exceptionnel

Paysage routier

### Enjeux de réhabilitation

Point noir : mitage urbain

Ligne haute tension sensible



**3.10.7 - Enjeux paysagers liés à la perception visuelle : co-visibilité et inter-visibilité**

Inter-visibilité	Document n°19.146/ 22	Dans le texte
Reportage photographique (7)	Document n°19.146/ 23	Dans le texte
Coupes paysagères (2)	Document n°19.146/ 24	Dans le texte

La perception visuelle du site d'étude est dictée par :

- La topographie qui détermine l'organisation de l'espace : site localisé sur un point haut, présent au sein d'un boisement, hors zone urbanisée,
- Les composantes de l'occupation du sol qui affirment les ouvertures visuelles ou ménagent des écrans : végétation spontanée, haie et boisement.

La perception visuelle et la qualification des vues remarquables sur le site permettent de préciser la nature et l'importance des enjeux paysagers.

**3.10.7.1. Définitions**

**Co-visibilité**

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être emLa Bruguièresés par un même regard).

On parle donc de « co-visibilité » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

**Inter-visibilité**

Le terme d' « inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable ...). Par conséquent la notion d' « inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

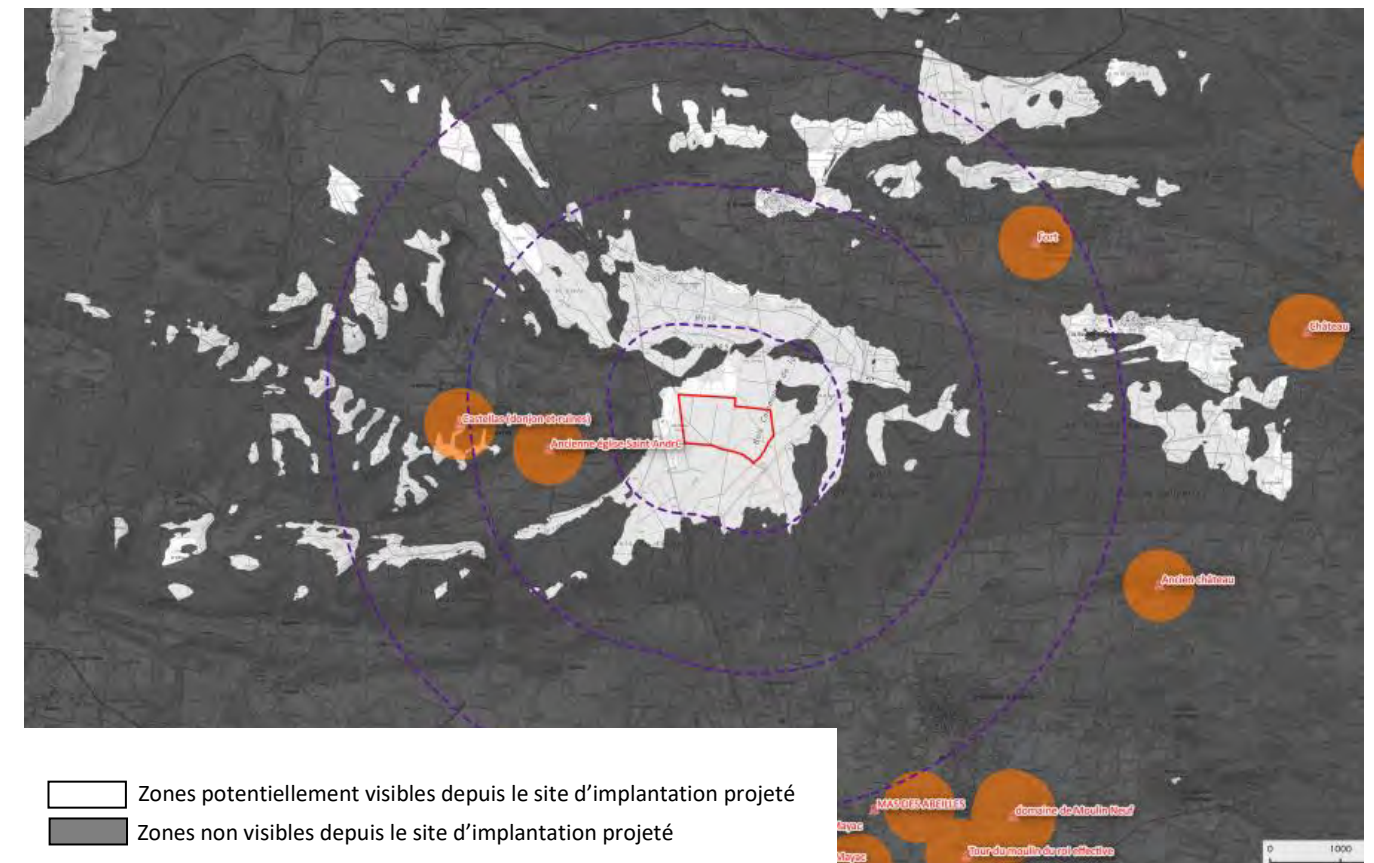
**3.10.7.2. Méthodologie**

Les enjeux paysagers liés à la perception du site et à sa visibilité sont étudiés par le biais d'une étude de visibilité illustrée par un reportage photographique et réalisée sur la base de déplacements en voiture et à pied dans l'aire d'étude étendue.

Cette étude vise à identifier dans un premier temps la perception du site depuis ses abords. Tout d'abord, une carte d'inter-visibilité potentielle est réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT), pour déterminer si le site du projet est visible ou non depuis différents secteurs du fait de la topographie. Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent. La zone du projet étant située sur un plateau, il existe très peu de zones de visibilité.

La carte d'inter-visibilité potentielle est présentée ci-dessous. Il est ainsi aisé de comprendre la répartition des zones visibles. Dans le cas présent, la zone d'étude est potentiellement perceptible depuis les buttes topographiques, telles que La Bruguière, La Bastide-d'Engras, le Mont Bouquet...

**D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité. Ces éléments n'ayant pas été incorporés au MNT, la seule prise en compte de la topographie assure l'analyse de la situation la plus défavorable.**



Carte d'inter-visibilité potentielle basée sur le MNT

Des déplacements sur le site même sont ensuite réalisés afin de contrôler les secteurs perçus depuis le site. Enfin des déplacements sont réalisés dans l'aire d'étude étendue afin de valider la perception du site depuis les secteurs définis et de caractériser la perception visuelle du site. L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 4 niveaux de perception :

- Les perceptions *exceptionnelles* liées à la présence de points de vue dominants présentant une valeur panoramique dépendante de leur intérêt social, culturel, patrimonial et/ou touristique ;
- Les perceptions *éloignées* définies dans un rayon entre 3 et 5 km (et plus), en fonction des caractéristiques locales ;
- Les perceptions *moyennes* définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
- Les perceptions *immédiates* définies dans un rayon d'environ 1 km et moins.

La perception du site peut être totale ou partielle en fonction des écrans potentiels (topographie, végétation, bâtiments...) pouvant masquer une partie du projet.

Dans un second temps, l'enjeu du secteur depuis lequel le projet est visible sera évalué. Les secteurs sont classifiés de la manière suivante :

- Habitations, Monuments historiques, site inscrit ou classé, secteurs à fréquentation touristique importante : **Enjeu fort** ;
- Routes, chemins de Grande Randonnée (GR), sentier de randonnée référencé dans des guides : **Enjeu modéré** ;
- Zone industrielle ou d'activité, chemin privé ou sentier non balisé : **Enjeu faible** ;
- Boisement, champs : **Enjeu nul**.

Les différentes perceptions visuelles sont également définies en fonction de la vue *limitée*, *partielle* ou *totale* du site du projet depuis le point de visibilité identifié. L'attribution de ce qualificatif dépend du contexte topographique local, de l'insertion du site dans ce contexte, de la présence éventuelle d'écrans visuels, du point de vue considéré, de l'occupation du sol et de la nature du projet. Les facteurs de sensibilité visuelle corrélés à ces perceptions s'appuient sur deux types de visions :

- La vision statique depuis les habitations, les belvédères, les sites et monuments remarquables, les sites touristiques ou points de vue panoramique,
- La vision dynamique depuis les voies de circulation, les chemins de randonnées, les pistes,...

Une carte de d'inter-visibilité est réalisée à partir de la carte d'inter-visibilité potentielle, des enjeux des secteurs percevant le projet et du reportage photographique réalisé sur le terrain.

### 3.10.7.3. Enjeux de co-visibilité

Dans la zone d'étude du paysage de 5 km, on dénombre 3 Monuments Historiques : le Fort de Saint-Laurent-la-Vernède, l'ancienne Eglise et le Castellans de Belvézet. Seul ce dernier est susceptible de présenter une perception du site, selon la carte d'inter-visibilité. Cependant, au vu de la végétation entourant le Castellans, aucune perception du site n'est possible depuis le Monument Historique.

### 3.10.7.4. Enjeux d'inter-visibilité

Le reportage photographique présenté ci-après met en évidence les secteurs de visibilité du site et les enjeux paysagers associés à ces perceptions. Les coupes paysagères présentées à la suite permettent de comprendre comment la topographie locale crée des écrans limitant les perceptions depuis les secteurs à enjeu.

Le reportage photographique met en évidence un point de vue panoramique et exceptionnel dans le secteur : le Mont Bouquet.

#### Mont Bouquet

Le point de vue depuis le Mont Bouquet est le seul de la zone d'étude élargie à permettre la perception du site dans sa relative profondeur. En effet, sa situation dominante sur le paysage (629 m NGF) permet d'offrir d'immenses panoramas très qualitatifs de par la mosaïque des structures paysagères visibles. Il est également le siège de nombreuses activités nature.

En effet, il existe deux rampes de lancement pour les parapentistes, dont une aménagée au sommet. Un chemin de randonnée indiqué sur la carte IGN suit la crête, et un autre est indiqué au pied du mont. Une table d'orientation est indiquée sur la carte IGN. Également, les falaises subverticales qui terminent brusquement le promontoire à l'est sont le siège de nombreuses voies d'escalades.

Il faut cependant noter que l'accès au Guidon du Bouquet (le sommet du Mont Bouquet) n'est pas clairement indiqué depuis les voies d'accès principales. De même, il n'existe pas d'indications concernant la localisation des panoramas et de la table d'orientation et celle des rampes de lancement pour le parapente.

Le stationnement est possible au sommet du Mont Bouquet. Son accès n'est cependant pas signalisé. Enfin, les nombreuses antennes qui coiffent le Guidon du Bouquet, l'absence d'aménagement qualitatif pour l'accueil des promeneurs ainsi que le gazon synthétique qui habillent les rampes de lancement sont autant de valeurs paysagères dépréciatives de la zone.





Zone de stationnement et antennes sur le Guidon du Bouquet  
(source : StreetView)



Rampe de lancement pour les parapentistes  
(source ; StreetView)

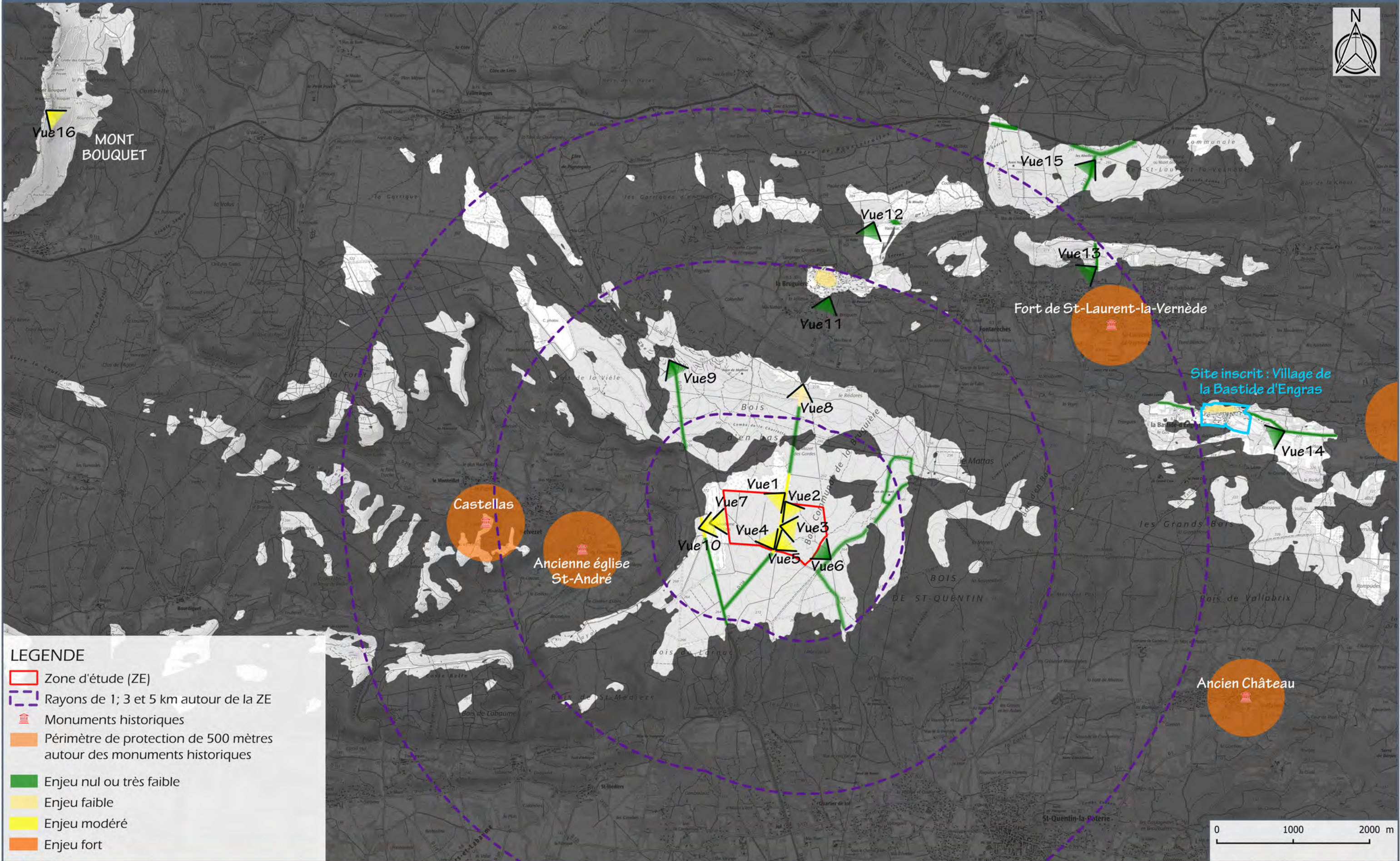


Table d'orientation au sommet du Mont Bouquet

**3.10.8 - Synthèse des enjeux paysagers**

Enjeu	Intensité	Evaluation
Paysages patrimoniaux Monuments Historiques	Faible	Le site d'étude n'est concerné par aucun paysage institutionnalisé, site patrimonial remarquable ni périmètre de protection de 500 m autour d'un Monument Historique. La zone d'étude est située au sein de l'ENS « Plateau de Lussan et massifs boisés ».
Caractère paysager Ambiance paysagère	Modérée	La zone d'étude est implantée sur un plateau de boisements de chênes verts mais également de plantations de conifères. Les villages groupés et perchés entourés par de petites plaines agricoles rendent une ambiance très pittoresque. Cependant, la zone d'étude (et plus largement tout le territoire étudié) est marquée par le passage de nombreuses lignes électriques qui forment une cicatrice dans le paysage et qui encombrant l'horizon. Peu de points de vue panoramiques sont par ailleurs possible dans cet environnement fermé par les boisements.
Co-visibilité	Nulle	Aucune co-visibilité avec un monument historique n'a été identifiée.
Inter-visibilité Perception exceptionnelle	Modérée	Le sommet du Mont Bouquet est fréquenté par le public pour ses activités de parapente, de randonnées ou d'escalade. Son sommet ouvre de très larges vus vers les garrigues d'Uzès et le Lussan. Ainsi, il est possible de voir la zone d'étude dans son entièreté.
Inter-visibilité Perception rapprochée	Modérée	Le secteur à enjeux le plus important dans ce périmètre est celui de la route départementale RD238 et de l'aérodrome d'Uzès. Ces deux secteurs présentent des vues directes sur la zone d'étude.
Inter-visibilité Perception moyenne	Modérée	Depuis les étages des habitations les plus en hauteur du cœur de village de la Bruguière, une perception partielle du site, sous la forme d'une fine bande lointaine, est possible.
Inter-visibilité Perception éloignée	Faible	De la même façon que depuis le village de la Bruguière, des perceptions du site sont possibles depuis certaines habitations du village de la Bastide d'Engras. Cependant, l'enjeu est jugé faible au vu de la distance et de l'orientation des habitations, vers le sud et non vers l'ouest où se situe la zone d'étude.





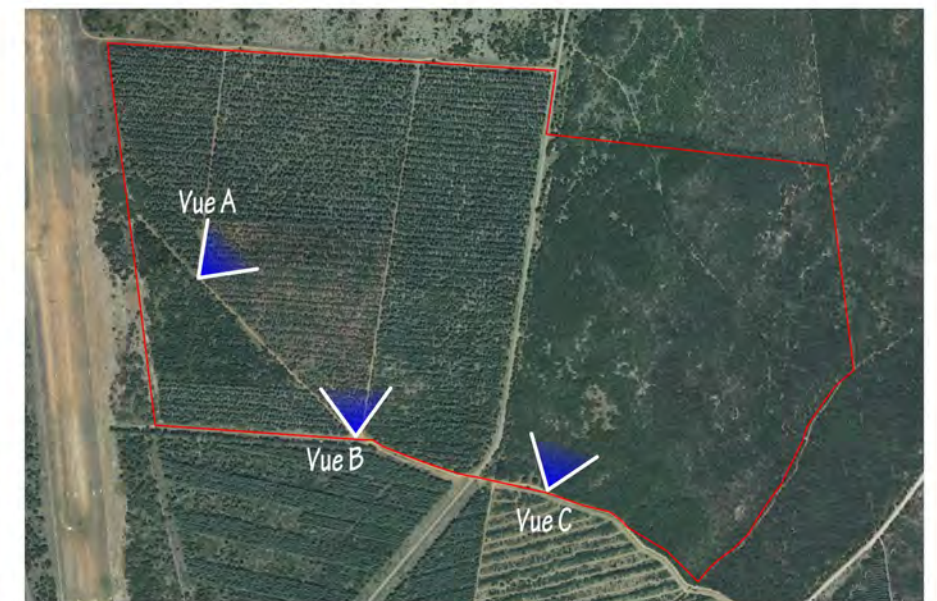
## LEGENDE

- Zone d'étude (ZE)
- Rayons de 1; 3 et 5 km autour de la ZE
- Monuments historiques
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques
- Enjeu nul ou très faible
- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort





# REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE - Vues de la zone d'étude



Localisation des points de vue





# REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE - Vues de la zone d'étude

VUE D



VUE D



VUE E



VUE E



VUE E



Localisation des points de vue

VUE F



VUE F

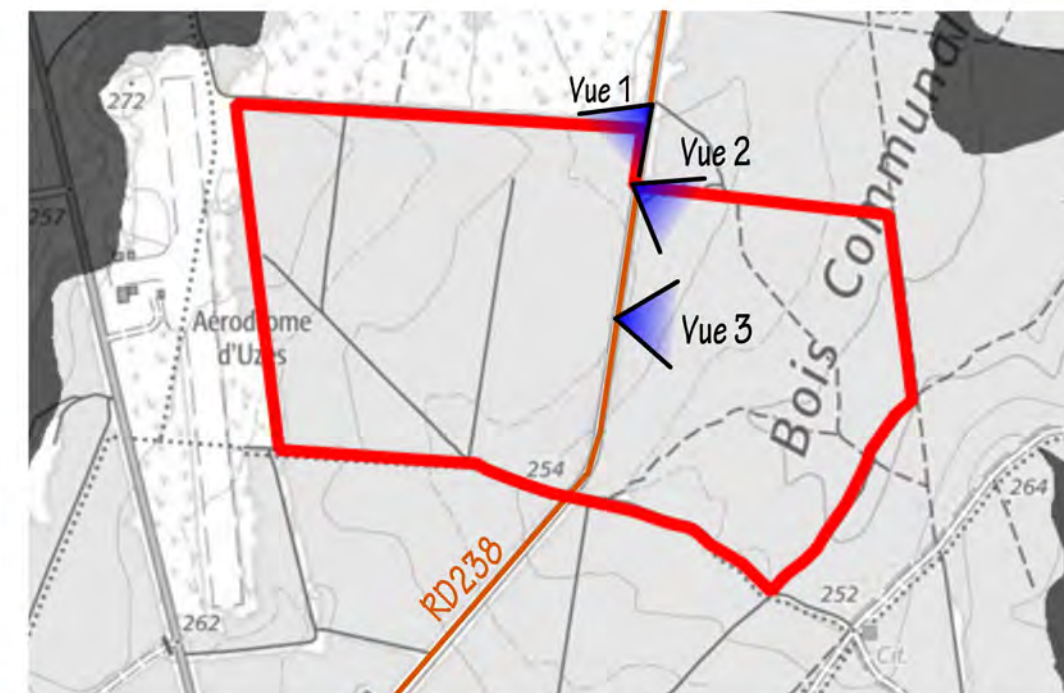


VUE G





# REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE - Perception immédiate



## Points de vue 1 à 3 - Route Départementale 238

Ces différents points de vue sont situés le long de la RD238, menant à la Bruguière et traversant la zone d'étude. Il s'agit d'une route assez peu passante.

Les secteurs Est et Ouest du site d'étude sont directement perceptibles depuis la route. Les vues sont cependant, dans la grande majorité des cas, bloquées au premier plan par les nombreux boisements de la zone d'étude.

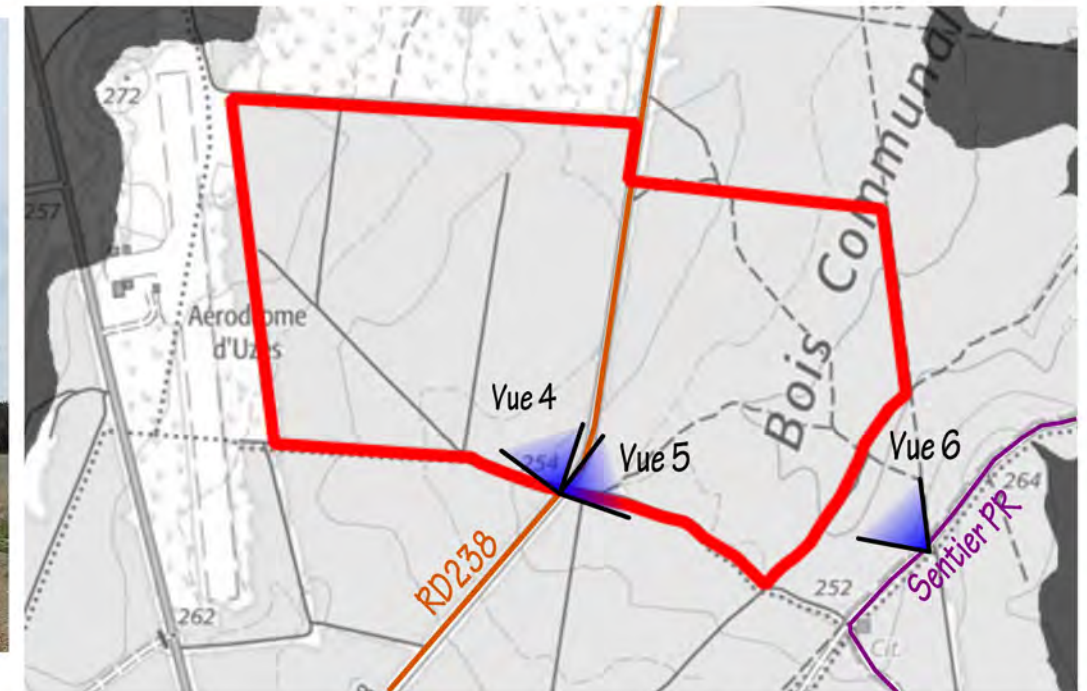
L'enjeu paysager lié à l'inter-visibilité est jugé modéré.

*Les lignes rouges représentent une projection de la zone d'étude lorsqu'elle est perceptible. Les lignes rouges en pointillés représentent une projection de la zone d'étude lorsqu'elle est peu ou pas perceptible.*





# REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE - Perception immédiate



Localisation des points de vue



## Points de vue 4 & 5 - Route Départementale 238

Ces deux points de vue sont situés le long de la RD238, au sud de la zone d'étude.

De la même façon qu'illustré par les points de vue précédents, les secteurs Est et Ouest du site d'étude sont directement perceptibles depuis la route. Les vues sont cependant bloquées au premier plan par les nombreux boisements de la zone d'étude.

L'enjeu paysager lié à l'inter-visibilité est jugé modéré.

## Point de vue 6 - Sentier de randonnée

Plusieurs sentiers de randonnée traversent les boisements du secteur. Le plus proche se situe à environ 180 m à l'est de la zone d'étude. Il s'agit également d'une piste DFCI.

Les boisements denses encerclant la quasi-totalité de la zone d'étude masquent toute perception à distance du fait de la topographie plane du secteur. Aucun point de vue n'est possible à proximité du site, excepté depuis des lieux dégagés tels que la route qui traverse la zone.

L'enjeu paysager lié à l'inter-visibilité est nul.

